

Délégation Académique
à l'éducation Artistique
et à l'action Culturelle

Les Abymes, le jeudi 6 juillet 2017

Le Recteur de l'Académie
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale

à

Mesdames, Messieurs les corps d'inspection,
Mesdames, Messieurs les proviseurs,
Mesdames, Messieurs les principaux,
Mesdames, Messieurs les directeurs adjoints de
SEGPA,
Mesdames, Messieurs les directeurs d'école

Réf CR/NM
n° 12716

Objet : concours « Paroles d'élèves »

Dossier suivi par
Claude RIVIER

Dans le cadre des 20 ans de l'académie, le rectorat, en collaboration avec le réseau CANOPE, organise un concours de productions audiovisuelles, ouvert à tous les élèves des écoles, des collèges et des lycées de l'académie de région Guadeloupe.

Téléphone
0590 47 81 07

Un jury décernera des prix pour chacun des trois niveaux.

Fax
0590 47 81 54

Les meilleures productions seront présentées au public à l'occasion des assises de l'éducation, le **vendredi 20 octobre 2017**.

Courriel
ce.culture@
ac-guadeloupe.fr

Les productions devront parvenir pour le **vendredi 6 octobre 2017**, date limite, à :

Site
http://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/arts_et_culture

Concours « Paroles d'élèves »
Réseau CANOPE
Rue de la documentation - Petit-Pérou
97139 LES ABYMES

Adresse postale
Rectorat de l'académie de la
Guadeloupe
Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare
B.P. 480
97183 LES ABYMES Cedex

Je vous invite à relayer auprès des enseignants cette action d'incitation à la production audiovisuelle. Elle permettra à nos élèves de livrer leur vision de l'Ecole, présente et à venir.



LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE GUADELOUPE
CHANCELIER DES UNIVERSITES
DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES
DE L'EDUCATION NATIONALE

Camille SALAP

PJ : Règlement du concours, critères de recevabilité, fiche de production